

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001*****Première partie (annexe)****Produits habituellement inclus dans le budget-programme
qui en seront supprimés pour l'exercice biennal 2000-2001**

1. Dans sa résolution 53/207, du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination sur les révisions que le Secrétaire général, dans son rapport A/53/133, proposait d'apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.
2. Conformément à la disposition 5.6, le Secrétaire général communiquerait à l'Assemblée générale une liste des produits inclus dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 qui, à son avis, peuvent être éliminés et qui n'ont donc pas été inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.
3. En application de la résolution 53/207, on trouvera dans le tableau ci-après les produits inclus dans le budget-programme pour l'exercice en cours qui n'ont pas été inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et la justification de leur suppression.

* Le présent document contient le chapitre x du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

Introduction

<i>Produits à supprimer</i>	<i>Raison de la suppression</i>
Chapitre 14. Prévention du crime et justice pénale Sept publications en série – Tendances : Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNCJIN).	Il n'y a plus de raison d'inscrire la publication dans le programme. Les informations qu'elle aurait données seront désormais disponibles en ligne par l'intermédiaire de la base de données de l'UNCJIN.
Chapitre 15. Contrôle international des drogues <i>Sous-programme 3 : Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues</i> Une réunion d'experts sur la réduction de la demande et les techniques d'évaluation des niveaux d'abus des drogues.	Le groupe d'experts a été créé à l'origine pour formuler des recommandations et un plan d'action en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives à l'abus des drogues pour renforcer l'efficacité du Système international d'évaluation de l'abus des drogues (résolution A/RES/S-17/2 de l'Assemblée générale et résolutions 1991/45, 1991/46 et 1993/35 du Conseil économique et social). Ces fonctions sont désormais assurées par la Déclaration politique et la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, pour ce qui est des indicateurs de base de l'abus des drogues, ainsi que par la création d'un système de collecte de données en ligne pour le Système international d'évaluation de l'abus des drogues.
Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique <i>Sous-programme 1 : Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales</i> Rapport sur la situation des enfants en Afrique <i>Investment Focus</i> Rapport sur l'état de la pauvreté en Afrique <i>Sous-programme 2 : Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable</i> Bulletin d'information sur les activités relatives aux ressources en eau menées en Afrique <i>Sous-programme 3 : Renforcement de la gestion du développement</i> Publication sur la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique Bulletin d'information intitulé <i>People First</i> <i>Sous-programme 4 : Utilisation de l'information aux fins du développement</i> <i>L'Afrique en chiffres</i> Annexe statistique à l' <i>Étude des conditions économiques et sociales en Afrique</i> Mise en place du système EDIFACT (Échange électronique de données pour l'administration, le commerce et les transports dans la région) Acquisition, création et diffusion d'archives de données actives couvrant les fichiers relatifs aux enquêtes sur les ménages en Afrique	Cette publication est intégrée dans l' <i>Étude annuelle des conditions économiques et sociales en Afrique</i> . Cette publication est abandonnée en raison de la suppression du Service commun CNUCED/CEA. Cette publication est intégrée dans l' <i>Étude annuelle des conditions économiques et sociales en Afrique</i> . Le Bulletin a été remanié et intégré dans les <i>Notes d'orientation sur l'environnement et les ressources en eau</i> . Le bulletin d'information sur la gestion du secteur public en Afrique a été développé et s'intitule désormais <i>Bulletin d'information sur la gestion du développement</i> ; les questions dont traite actuellement la publication relative à la paix et à la sécurité y seront incorporées. Le bulletin d'information sur la gestion du secteur public en Afrique a été développé et s'intitule désormais <i>Bulletin d'information sur la gestion du développement</i> ; les questions dont traite actuellement le bulletin d'information <i>People First</i> y seront incorporées. Cette publication sera remplacée par une base de données électronique. Sous sa nouvelle présentation, l' <i>Étude des conditions économiques et sociales en Afrique</i> n'aura pas besoin d'une annexe séparée. Ce produit n'entre pas dans le cadre des activités prévues pour l'exercice biennal 2000-2001. Ce produit n'entre pas dans le cadre des activités prévues pour l'exercice biennal 2000-2001.

Introduction

<i>Produits à supprimer</i>	<i>Raison de la suppression</i>
<i>Sous-programme 6 : Promotion de la femme</i> Répertoire des femmes occupant des postes de responsabilité en Afrique	Par suite de la nouvelle orientation stratégique du Centre africain pour la femme et à la demande d'États Membres, l'orientation a été changée. La publication est remplacée par un code de la pratique.
Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
<i>Sous-programme 1 : Coopération économique régionale</i> <i>Trade Review of the Bangkok Agreement</i> (2 numéros par exercice biennal)	L'examen de la situation commerciale des membres de l'Accord de Bangkok sera incorporé dans la documentation de base de la réunion du Comité permanent de l'Accord de Bangkok.
<i>Sous-programme 4 : Population et développement rural et urbain</i> <i>Fertilizer Trade Information Monthly Bulletin</i> (24 numéros par exercice biennal)	Le donateur a cessé de financer cette publication à compter de 1999. La publication est supprimée pour les raisons suivantes : a) rationalisation du programme de publication relevant de ce sous-programme; et b) diffusion des informations par voie électronique.
Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale	
Les établissements humains dans le monde arabe : fiches récapitulatives sur les établissements humains	Les indicateurs relatifs aux établissements humains, qui faisaient jusqu'ici l'objet de cette publication, seront désormais traités dans le cadre de plusieurs activités multidisciplinaires se rapportant aux indicateurs sociaux (fiches récapitulatives, ateliers).
Chapitre 22. Droits de l'homme	
<i>Sous-programme 3 : Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme</i>	
Rapport du Rapporteur spécial sur Cuba	Le mandat du Rapporteur spécial n'a pas été renouvelé.
Rapport de l'Expert indépendant sur le Guatemala	Le mandat du Rapporteur spécial n'a pas été renouvelé.

Dispositif du Comité administratif de coordination

4. Dans son rapport A/52/7 (chap. II, Part IV, par. iv.4), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a exprimé l'avis qu'il faudrait parvenir à une plus grande transparence en ce qui concerne le nombre de réunions et les frais de fonctionnement du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires. À cet effet, il a prié le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, de fournir dans le prochain budget des précisions à ce sujet ainsi que des renseignements sur les organes subsidiaires du Comité. On trouvera ci-après la réponse à la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
5. Étant donné la nature d'une grande partie des travaux entrepris dans le cadre du dispositif du CAC et le rôle que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est appelé à jouer dans ce dispositif, il n'est guère facile, la structure du budget étant ce qu'elle est, de séparer les dépenses directement liées aux travaux du dispositif du CAC des dépenses liées à la gestion d'ensemble des programmes qui en relèvent et aux services organiques fournis au dispositif intergouvernemental. En dehors du nouveau Bureau pour les affaires interorganisations (dont le personnel est en majeure partie composé de fonctionnaires détachés par d'autres institutions et organisations), il n'y a, dans le Secrétariat, ni service ni fonctionnaire qui soient affectés à plein temps à des tâches se rapportant au Comité administratif de coordination, leur participation plus ou moins grande à ces tâches étant en rapport direct avec les fonctions techniques qu'ils exercent dans la gestion du programme et le nombre d'institutions auxquels s'étend le mandat des organes intergouvernementaux auxquels ils sont appelés à apporter leur concours.
6. En ce qui concerne les ressources nécessaires au CAC et à la plupart de ses organes subsidiaires, elles proviennent de sources de financement indirect. On trouve bien des références à des activités liées au CAC dans la plupart des propositions budgétaires – dans les chapitres 1, 2, 8, 9, 13, 15, 16, 26 et 27, par exemple – mais en aucun cas il n'est demandé directement des ressources pour les frais de voyage en vue de participer à des réunions ou pour l'établissement de rapports et d'études. C'est essentiellement dans le cadre du programme de travail des chapitres respectifs que ces demandes sont formulées. En outre, certains directeurs de programme ont pour pratique de programmer leur participation aux réunions liées au CAC en les combinant avec d'autres activités programmées pour éviter un surcroît des dépenses autres que les dépenses de personnel.
7. Dans le cas du chapitre 9, un montant de 280 700 dollars est alloué au Bureau des affaires interorganisations pour les services nécessaires aux organes subsidiaires qui relèvent de la compétence du Département des affaires économiques et sociales. Il s'agit uniquement d'honoraires de consultants et de frais de voyage, non de dépenses de personnel.
8. Comme indiqué dans le tableau ci-après, quelques organes sont financés par des subventions ou des ressources directement prévues au budget. Les dépenses de ces organes sont réparties entre les organisations membres du Comité administratif de coordination. Mais la majorité d'entre eux fonctionnent grâce à l'aide de fonctionnaires qui sont chargés de s'acquitter des tâches liées au CAC dans le cadre de leur programme de travail ordinaire, ce qui comprend les dépenses qui peuvent être nécessaires pour financer les frais de voyage des fonctionnaires envoyés à des réunions.

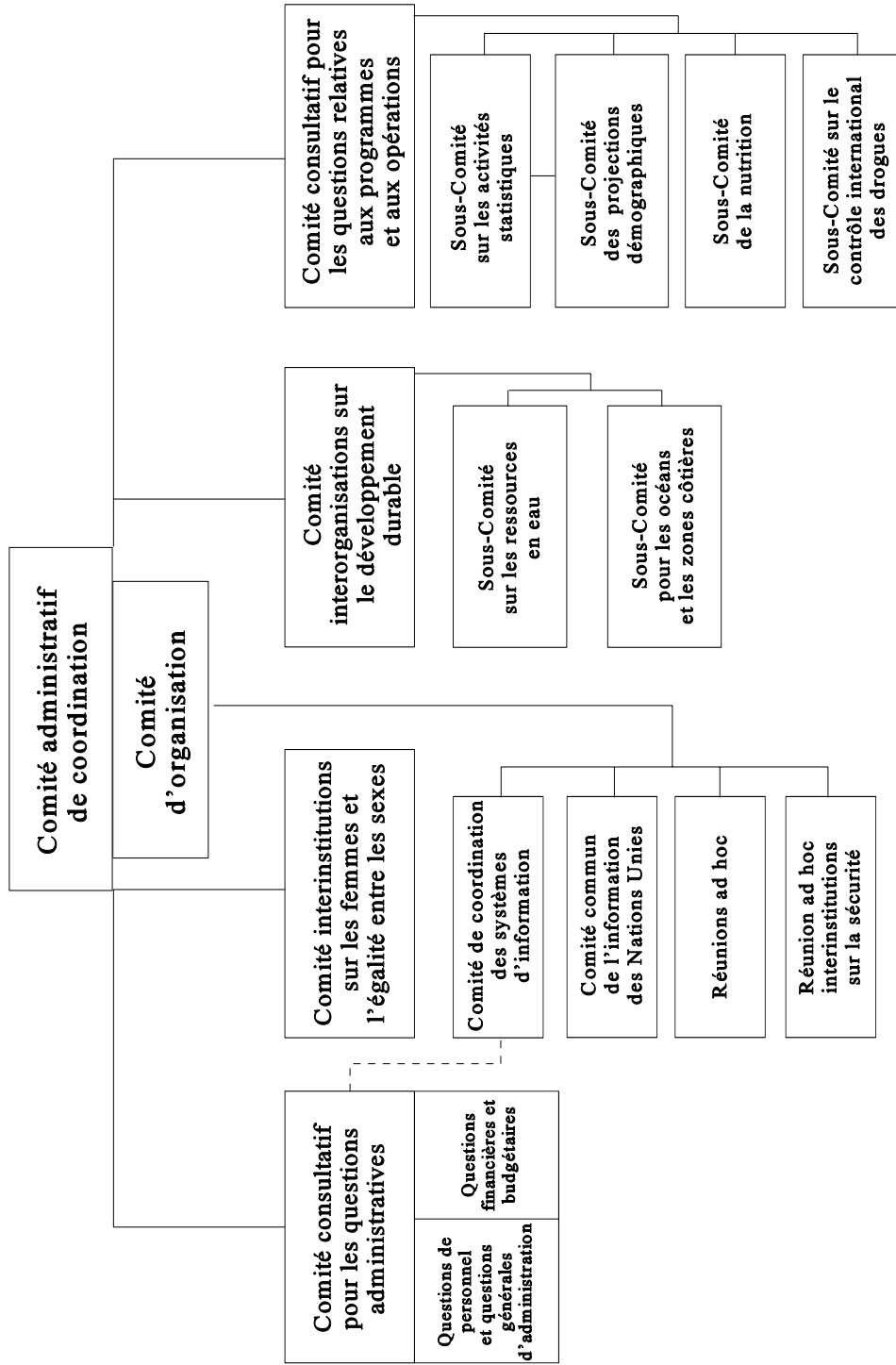
Introduction

<i>Organe subsidiaire du Comité consultatif de coordination</i>	<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Part des Nations Unies</i>	
		<i>Pourcentage</i>	<i>Dollars</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1 393,5	28,28	502,6
Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes	P/F/D*		
Comité interorganisations sur le développement durable	P/F/D*		
Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations	836,5	19,95	277,2
Comité de coordination des systèmes d'information	1 327,7	27,00	458,3
Comité commun de l'information des Nations Unies	P/F/D*		
Mesures de sécurité interorganisations	4 976,5	19,18	954,4
Sous-Comité sur les ressources en eau	P/F/D*		
Sous-Comité pour les océans et les zones côtières	P/F/D*		
Sous-Comité sur les activités statistiques	P/F/D*		
Sous-Comité des projections démographiques	P/F/D*		
Sous-Comité de la nutrition			80,9**
Sous-Comité sur le contrôle international des drogues	P/F/D*		

* Pas de financement direct.

** Subvention autorisée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2107 (LXIII).

Le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires



Bureaux de liaison

9. Dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est particulièrement intéressé aux propositions concernant les bureaux de liaison. Le Comité consultatif a indiqué que, bien que le montant des ressources consacrées aux bureaux de liaison soit considérable, ce que faisait effectivement certains de ces bureaux n'apparaissait pas très clairement, tandis que d'autres semblaient manquer de personnel pour réaliser les objectifs qui leur étaient assignés.
10. Dans ce contexte, le Comité consultatif a estimé qu'il importait d'examiner de manière approfondie le rôle des bureaux de liaison pour déterminer quelles tâches devaient continuer de leur être confiées, puisqu'il était désormais possible de communiquer instantanément avec le monde entier; les résultats de cet examen devraient être évoqués dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Il est donné suite ci-après à la demande du Comité consultatif.
11. Plusieurs activités et programmes des Nations Unies fonctionnent en relation avec des bureaux de liaison à New York : la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Office des Nations Unies à Vienne et les cinq commissions régionales : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui ont en commun le bureau régional de New York.
12. En outre, plusieurs autres entités des Nations Unies ont des bureaux de liaison à New York, dont le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'Université des Nations Unies (UNU). Il n'en sera toutefois plus question dans les pages qui suivent.
13. Les bureaux de liaison ont des fonctions de représentation, de coordination et d'harmonisation. Ils présentent toutefois des différences; c'est ainsi que plusieurs bureaux de liaison relèvent de la direction exécutive et de l'administration (CNUCED, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), HCR, UNRWA); quelques autres partagent un bureau de liaison comme dans le cas du Bureau de liaison des commissions régionales à New York qui représente les cinq commissions régionales, ou dans celui du bureau de liaison commun du PNUCID et de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV); certains autres ont été regroupés en bureaux régionaux comme par exemple les bureaux régionaux du PNUE pour l'Europe et l'Amérique du Nord qui exercent des fonctions de liaison pour le PNUE à Genève et au Siège de New York, respectivement; enfin, d'autres bureaux de liaison ont un rôle particulier, comme ceux du HCR et du Haut Commissariat aux droits de l'homme.
14. Les bureaux de liaison présentent également des différences quant à leur mode de financement, étant donné qu'ils sont financés soit a) uniquement par le budget ordinaire, si bien qu'ils relèvent des chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, soit b) en partie par le budget ordinaire et en partie par des fonds extrabudgétaires, soit encore c) uniquement par des fonds extrabudgétaires.
15. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire dans le présent projet de budget-programme pour les bureaux de liaison présentent par rapport aux crédits révisés pour 1998-1999 une augmentation globale liée en grande partie aux postes. Il est toutefois prévu que les ressources extrabudgétaires resteront inchangées par rapport au niveau de 1998-1999.

16. Le Bureau des commissions régionales à New York s'occupe des intérêts des cinq commissions régionales et sert de point de convergence pour tous les aspects des activités techniques de fond et opérationnelles des commissions avec les départements, bureaux et programmes au Siège de l'ONU, ainsi qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies basés à New York. Il assure en outre, au nom des commissions régionales, la liaison avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le public à New York. Il fournit aux commissions des études et synthèses des faits nouveaux liés aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que de leurs organes subsidiaires et des réunions interinstitutions tenues au Siège.
17. Le Bureau est également chargé de la publication d'un bulletin d'information bisannuel sur support papier et sur la page d'accueil de l'ONU sur le Web, à l'intention des délégations, des départements et programmes des Nations Unies, des organismes du système des Nations Unies, des institutions intéressées et du grand public; de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique, social et apparentés, qui est soumis au Conseil économique et social lors de sa session de fond; et de la fourniture de services fonctionnels au Conseil lorsqu'il examine la question de la coopération régionale.
18. Les ressources nécessaires au Bureau des commissions régionales sont budgétisées séparément au chapitre 16 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et couvrent les dépenses de personnel afférentes à ses six postes permanents (3 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) ainsi que les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les dépenses de représentation et les frais généraux de fonctionnement.
19. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) partagent un bureau de liaison à New York dans le cadre du Cabinet du Directeur général de l'ONUV. En assurant une bonne interaction avec les autres partenaires de l'ONU au Siège, le bureau de liaison est en contact avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres services du Secrétariat au Siège. Il travaille en particulier avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il sensibilise les délégations au Siège aux objectifs du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime (BCDPC) et assure une liaison étroite avec les institutions financières internationales de Washington afin qu'elles maintiennent leur appui aux activités de lutte contre le blanchiment de l'argent ainsi qu'au plan d'activités pour la lutte internationale contre la drogue.
20. Les postes du bureau de liaison sont financés, d'une part, par le budget ordinaire et, d'autre part, par des sources extrabudgétaires : deux postes (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) par le budget ordinaire et quatre postes (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) au moyen de sources extrabudgétaires du PNUCID. Les autres ressources proviennent exclusivement de sources extrabudgétaires et il n'est pas prévu d'en modifier le montant pour l'exercice biennal 2000-2001.
21. Le bureau de liaison de la CNUCED fournit un appui fonctionnel pendant l'examen, au niveau intergouvernemental, de questions intéressant la CNUCED à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux compétents ainsi que leur secrétariat; assure la liaison avec les missions permanentes; maintient des contacts techniques avec les départements du Secrétariat de l'ONU, ainsi que les fonds et programmes; coopère avec les autres bureaux de liaison; organise des manifestations spéciales et mène des activités de vulgarisation.
22. Le bureau de liaison fait partie de l'élément Direction exécutive et administration de la CNUCED et ses ressources, financées par le budget ordinaire au titre du chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, concernent les postes (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) et les frais de voyage.
23. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a des services de liaison à New York (Bureau régional pour l'Amérique du Nord) et à Genève (Bureau régional pour l'Europe). La décision du Directeur exécutif d'inclure toutes les activités de coordination et de représentation régionale dans les activités du

Programme du Fonds pour l'environnement répondait aux vœux du Conseil d'administration qui, à sa dix-neuvième session, en février 1997, a souligné l'importance du rôle des bureaux régionaux et prié le Directeur exécutif de le renforcer en les dotant de moyens techniques adéquats pour permettre l'exécution décentralisée des priorités et programmes régionaux en matière d'environnement.

24. En faisant de la fonction de coopération et représentation régionales un sous-programme ou division de sa structure de programme, le Directeur exécutif part de la structure fonctionnelle qu'il avait proposée à la session extraordinaire du Conseil d'administration, en mai 1998, à laquelle le Conseil avait réservé un accueil favorable, le priant d'élaborer davantage la proposition.
25. Parmi leurs diverses attributions, les bureaux régionaux représentent le PNUE dans la région en réunissant les données nécessaires et, le cas échéant, en introduisant des perspectives régionales dans l'élaboration des politiques et programmes du PNUE; présentent les politiques mondiales du PNUE dans la région et mobilisent l'appui en leur faveur à tous les niveaux; exécutent et complètent les éléments pertinents des programmes mondiaux du PNUE en entreprenant et en coordonnant, aux niveaux régional et sous-régional, des mesures de coopération pour faire face aux problèmes environnementaux et aux situations d'urgence; aident les gouvernements de la région à élaborer, collectivement et individuellement, des politiques et programmes relatifs aux questions d'environnement régional; fournissent des services consultatifs aux gouvernements pour les aider à concrétiser les engagements mondiaux dans des mesures nationales de protection et d'amélioration de l'environnement; sensibilisent le public aux problèmes d'environnement et suscitent un appui aux interventions dans ce domaine; favorisent la coopération entre le PNUE, les organisations non gouvernementales et le secteur privé; mobilisent des ressources financières à l'intention du PNUE, en particulier pour ses activités dans la région; jouent le rôle de bureaux de liaison en favorisant la coopération et la coordination entre les organismes et institutions des Nations Unies et les autres institutions de la région; fournissent un appui fonctionnel et logistique aux programmes régionaux du PNUE, comme par exemple le programme d'évaluation de l'environnement.
26. Les ressources prévues au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2000-2001 concernent six postes basés à New York (3 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) et quatre postes à Genève (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux). Des ressources sont également prévues au titre des autres dépenses – voyages et frais généraux de fonctionnement – à hauteur de 97 800 dollars pour New York et de 45 500 dollars pour Genève.
27. Le bureau de liaison du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) fournit un appui dans le cadre du programme de travail du Centre et joue essentiellement un rôle de coordination, d'harmonisation et de participation aux sessions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; il est en rapport avec des institutions d'Amérique du Nord s'occupant d'établissements humains et mène au Siège de l'ONU des activités de liaison et d'information en faveur des activités d'Habitat.
28. Les montants prévus au chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel pour quatre postes (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) ainsi que les frais généraux de fonctionnement – communications, fournitures et accessoires et acquisition de matériel (72 200 dollars).
29. Les attributions essentielles du bureau de liaison du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont notamment les suivantes : représenter le Haut Commissaire au Siège, aux réunions des organes directeurs, auprès des missions permanentes des États Membres, aux réunions interdépartements et interorganisations, auprès des organisations non gouvernementales et des groupes professionnels, aux conférences universitaires et auprès des médias; présenter au Haut Commissaire des avis pratiques et des recommandations sur les questions de fond; informer et conseiller le Cabinet du Secrétaire général au sujet des droits de l'homme; apporter à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux autres organes directeurs siégeant à New York un appui fonctionnel dans le domaine des droits de l'homme; fournir des documents et des éléments d'information sur le programme relatif aux droits de l'homme aux missions

permanentes, aux départements, organismes et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux médias et à d'autres entités.

30. Le bureau contribue à renforcer la coordination avec les autres départements ainsi qu'au renforcement de la représentation du Haut Commissaire au Siège. En outre, il travaille avec les bureaux et départements du Siège aux volets droits de l'homme des mécanismes d'alerte rapide.
31. Le bureau de liaison pour les droits de l'homme est financé par le budget ordinaire ainsi que par des sources extrabudgétaires. Les montants demandés au chapitre 22 du budget ordinaire concernent les postes (8 postes, dont 5 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) et les autres dépenses (96 800 dollars). En outre, un poste de classe P-2 est financé au moyen de fonds extrabudgétaires.
32. Le bureau de liaison de New York du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sert de lien entre le Haut Commissaire et les organes principaux de l'ONU – Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social et Secrétariat – ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les médias et d'autres institutions et organes accrédités auprès de l'Organisation ou qui s'intéressent aux activités de l'Organisation liées aux questions humanitaires.
33. Le bureau de liaison suit de près les travaux des organes intergouvernementaux qui concernent les activités du HCR et formulent des propositions et recommandations de politique générale au Haut Commissaire pour ce qui concerne les travaux pertinents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ainsi que leurs organes subsidiaires. Le bureau de liaison tient le Haut Commissaire, l'administration et les bureaux du HCR informés au sujet des politiques, activités et questions pertinentes liées à l'ONU qui intéressent l'action humanitaire au sens le plus large; il assure en outre la diffusion d'informations relatives au droit international des réfugiés et aux problèmes de réfugiés, et encourage les États à adhérer aux instruments juridiques internationaux. Ces services sont fournis aux missions permanentes, aux organisations non gouvernementales, aux médias accrédités auprès de l'Organisation, aux départements du Secrétariat de l'ONU, au grand public et aux réfugiés eux-mêmes.
34. Le Directeur du bureau de liaison de New York est également chargé de représenter le Haut Commissaire au Groupe de coordination des politiques constitué par le Secrétaire général et agit en qualité de conseiller principal du Haut Commissaire aux réunions du Comité administratif de coordination et du Comité permanent interorganisations.
35. Le Bureau est financé entièrement par des fonds extrabudgétaires et compte trois administrateurs et quatre agents de la catégorie des services généraux.
36. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a un bureau de liaison à New York. Ce bureau joue un rôle de représentation important et maintient des contacts avec les missions permanentes des États Membres, d'autres organes des Nations Unies qui n'ont pas leur siège à New York, des organisations intergouvernementales et autres éléments de la société civile et joue le rôle de bureau d'information pour l'Office en Amérique du Nord. Ces contacts sont d'une importance vitale car ils permettent de mettre en relief un programme humanitaire qui fonctionne dans une large mesure grâce à des contributions volontaires et à la bonne volonté et à l'appui de la communauté internationale.
37. Le bureau de liaison participe à la présentation du rapport annuel du Commissaire général et d'autres rapports périodiques à l'Assemblée générale, représente l'Office aux travaux des organes intergouvernementaux d'examen et joue le rôle de principal mobilisateur du groupe de travail de l'Assemblée générale chargé du financement de l'Office. Il fournit un appui technique au Bureau du Commissaire général dans ses contacts avec les gouvernements des principaux donateurs; représente le Commissaire général aux sessions ordinaires des organes interorganisations dont l'Office est membre, et notamment le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et divers sous-comités du CAC, ainsi que plusieurs groupes spéciaux; participe activement à l'établissement et à l'exécution du budget de l'Office et entretient des contacts d'ordre technique avec les départements et bureaux du Secrétariat.

38. Les ressources du bureau de liaison de l'Office figurent au chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Sont financés par le budget ordinaire 1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux ainsi que le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les autres dépenses sont financées par des fonds extrabudgétaires.

Publications

39. Les publications constituent pour le Secrétariat un moyen important d'exécuter les mandats que lui confient les organes intergouvernementaux. Ils sont indispensables à l'amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension des questions dont l'Organisation est saisie, qu'il s'agisse de documents d'information, de sensibilisation ou de documents éducatifs. Ce sont les organes délibérants qui déterminent essentiellement la nécessité et la teneur des publications, jouant également un rôle important dans leur contrôle et leur évaluation.
40. Les publications de tous les départements et entités du Secrétariat ont fait l'objet d'une étude et d'une évaluation d'ensemble dans le cadre de l'établissement du programme de publications officielles pour l'exercice biennal 1998-1999. Toutes ces entités continuent de veiller à rationaliser leurs publications et à en assurer l'utilité.
41. Soucieux d'améliorer le rôle des publications dans l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux, le Comité des publications a actualisé ses politiques, procédures et directives en la matière et notamment les instructions relatives à l'édition électronique. La politique actuelle en matière de publications est exposée dans les rapports annuels du Comité des publications sur ses activités de 1995 à 1998, établis à l'intention du Secrétaire général et dans les instructions administratives sur le contrôle et la limitation de la documentation. On trouvera un ensemble de directives nouvelles et révisées sur les publications sur le site Internet du Comité des publications.
42. Pour ce qui est d'habiliter le Comité des publications et son comité de travail à exercer un contrôle sur le contenu des publications, le Secrétariat est d'avis que les départements auteurs doivent être responsables au premier chef de leurs produits pour ce qui est du contenu, du rapport coût-efficacité et de la pertinence; le Comité renforcera son rôle de gestion et de coordination et continuera de fournir des orientations, d'établir des politiques et de gérer le programme de publications. Le Comité des publications veillera en outre à ce que les directeurs de programme participent davantage à ses travaux ainsi qu'à ceux de son comité de travail.
43. Le Comité maintient à l'étude la question de l'utilisation par les départements auteurs du produit de leurs publications aux fins de la mise au point de produits, de la maintenance de bases de données, du lancement de nouvelles publications et autres activités visant à augmenter les recettes provenant des ventes. La promotion des ventes est une activité permanente menée sur Internet par l'introduction du marketing électronique sur le site Web des ventes et de la commercialisation et par le publipostage. Il convient de rappeler à cet égard que l'amortissement n'est pas un élément dominant de la diffusion des publications de l'Organisation; le Secrétariat affirme que ses publications devraient être distribuées gratuitement aux institutions et aux populations des pays en développement et que l'information du Département de l'information devrait être diffusée gratuitement dans le cadre de son mandat. Quant à la coopération concernant le regroupement de publications avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le Secrétariat prend acte des recommandations du Corps commun d'inspection et des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
44. Grâce à l'utilisation de techniques de pointe, en particulier la publication assistée par ordinateur et la reproduction numérique ainsi qu'au développement de la capacité d'impression propre, il a été possible de produire à l'intérieur la quasi-totalité des publications, ce qui a réduit les dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie. Les dépenses à ce titre ont baissé considérablement, tombant en l'espace de six exercices biennaux de 6,7 millions de dollars à 4,6 millions. Grâce à la publication électronique, en particulier l'utilisation d'Internet, l'accès aux documents de l'Organisation s'est développé de manière économique.

Introduction

45. Les questions visées plus haut sont examinées dans le dernier rapport du Corps commun d'inspection sur les publications des Nations Unies (A/51/946), dans les observations y relatives du Secrétaire général (A/52/685) ainsi que dans les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/669). L'Assemblée générale doit encore se prononcer à leur sujet. Elle examinera en outre la question des coûts de revient sur la base d'un nouveau rapport du Secrétaire général.